

S O D K – Konferenz der kantonalen
Sozialdirektorinnen und Sozialdirektoren

C D A S – Conférence des directrices et directeurs
cantonaux des affaires sociales

C D O S – Conferenza delle direttrici e dei direttori
cantionali delle opere sociali



Konferenz der Kantonalen Justiz- und Polizeidirektorinnen und -direktoren

Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police

Conferenza delle direttrici e dei direttori dei dipartimenti cantionali di giustizia e polizia

Aux membres de la Conférence des directrices
et directeurs cantonaux des affaires sociales CDAS
et de la Conférence des directrices et directeurs
des départements cantonaux de justice et police CCDJP

Berne, le 21 octobre 2022

Reg.: gsz-10.424

15^e newsletter concernant la crise en Ukraine : informations actuelles à l'intention des cantons

Madame la Conseillère d'État,
Monsieur le Conseiller d'État,

Mesdames, Messieurs,

Pour une fois, le SONAS de cette semaine n'était pas focalisé sur les défis en lien avec les personnes en quête de protection venant d'Ukraine, mais sur la hausse des demandes d'asile dans le cadre de la procédure ordinaire. Après une augmentation durant l'été, le SEM a enregistré en septembre près de 2'700 demandes d'asile – et a donc dû adapter ses prévisions, dans le sens où il considère désormais le scénario « haut » comme le plus probable : 22'000 (+/-2'500) demandes d'asile ordinaires en 2022. Le fait que la Serbie autorise l'entrée sans visa à de nombreux pays, dont les ressortissants poursuivent ensuite leur voyage vers les pays d'Europe occidentale via la route de l'Est pour y demander l'asile, contribue à cette situation. Certes, la Suisse n'est pas un pays de destination privilégié, mais pour beaucoup un pays de transit. Néanmoins, le nombre de demandes d'asile a augmenté en septembre pour atteindre un niveau mensuel que l'on n'avait plus connu depuis la crise syrienne de 2014/2015. Les principaux pays de provenance des requérants sont l'Afghanistan, la Turquie et le Burundi. À cette hausse dans le cadre de l'asile ordinaire s'ajoutent les 80'000 à 85'000 personnes en quête de protection venant d'Ukraine (jusqu'à la fin de l'année). Près de 66'300 personnes ont déjà demandé le statut de protection (état au 19.10.22). Ce dernier s'est toutefois éteint pour environ 3'600 d'entre elles parce qu'elles ont quitté la Suisse.

Des attributions plus rapides aux cantons ne sont pas à exclure

Les cantons et les communes, déjà fortement sollicités, ainsi que la Confédération travaillent d'arrache-pied pour préparer encore davantage de places d'hébergement et de personnel pour assurer l'encadrement des requérants d'asile et des personnes en quête de protection venant d'Ukraine. Selon les informations du SONAS, la Confédération disposera de 9'500 places supplémentaires dès la fin novembre grâce à l'utilisation prolongée ou additionnelle de divers bâtiments de l'armée. Parallèlement, la Confédération examine avec certains cantons la possibilité qu'ils lui louent temporairement des structures créées pour les personnes en quête de protection mais encore inoccupées actuellement. Si ces mesures, avec d'autres, ne suffisent pas à augmenter sensiblement le nombre de places de la Confédération, cette dernière pourrait être amenée à attribuer

–
Generalsekretariat Secrétariat général Segreteria generale
Speichergasse 6 Postfach 3001 Bern 031 320 29 99 office@sodk.ch www.sodk.ch

1/2

plus rapidement aux cantons des personnes relevant de la procédure d'asile ordinaire, soit avant la fin de leur procédure accélérée. Tel serait le cas si le nombre de nouvelles demandes d'asile devait être largement supérieur à 2'500 par mois. Le SEM informera les cantons sur cette option, prévue à l'art. 24 al. 6 LAsi, par courrier ces prochains jours.

Davantage de personnel et des mesures d'accélération doivent réduire les cas en suspens

En raison de la hausse du nombre de demandes d'asile, le SEM a recruté du personnel spécialisé supplémentaire pour pouvoir mener à bien les procédures nécessaires. Ce personnel a été formé au cours des dernières semaines et peut désormais commencer son travail – le SEM est donc confiant quant à sa capacité à traiter à nouveau toutes les entrées dès la fin de l'année. Il a toutefois accumulé pour le moment près de 8'000 cas en suspens. Le SEM a également adopté des mesures supplémentaires en vue d'accélérer encore les procédures d'asile – en particulier pour les demandes de personnes venant d'Afghanistan, des pays du Maghreb ou d'États où il n'y a pas de risque de persécution. Ces mesures, ainsi que la diminution habituelle des flux migratoires en hiver, devraient contribuer à un retour à la normale à partir du Nouvel An.

Le statut de protection ne sera pas supprimé

Les cantons avaient déjà fait remarquer à plusieurs reprises à la Confédération qu'afin de pouvoir planifier à l'avance, il serait important pour eux de savoir si le statut de protection allait être supprimé ou si les personnes en quête de protection allaient rester plus longtemps en Suisse. La secrétaire d'État Christine Schraner Burgener a annoncé dans le cadre du SONAS que selon le Département fédéral de justice et police (DFJP), le statut de protection devrait en principe être maintenu jusqu'au printemps 2024, en accord avec les décisions de l'UE. Ceci sous réserve que la situation en Ukraine ne change pas fondamentalement. Concrètement, cela signifierait que tous les permis seraient prolongés à leur expiration. Le DFJP souhaite également reconduire le montant financier versé aux cantons par la Confédération pour soutenir les cours de langue et autres mesures d'insertion sur le marché du travail. La contribution de 3'000 francs par personne serait donc aussi octroyée pour une deuxième année. Le DFJP soumettra encore en novembre au Conseil fédéral une proposition en ce sens de non-suppression du statut de protection et de maintien de la contribution de soutien. Les cantons sont priés de faire savoir s'ils appuient cette démarche. Les réponses doivent être envoyées jusqu'au **jeudi 27 octobre 2022** à l'adresse suivante : ksa@sem.admin.ch. Les conférences CDAS et CCDJP rédigeront un avis favorable.

Nous espérons que ces informations vous seront utiles et vous souhaitons un week-end automnal reposant.

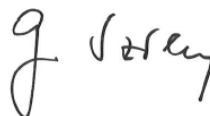
Nous vous prions d'agréer, Madame la Conseillère d'État, Monsieur le Conseiller d'État, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

**Conférence des directrices et directeurs
des départements cantonaux de justice
et police**



Florian Düblin
Secrétaire général CCDJP

**Conférence des directrices et directeurs
cantonaux des affaires sociales**



Gaby Szöllösy
Secrétaire générale CDAS

Lien vers le communiqué de presse actuel du DFJP :

<https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiques.msg-id-90797.html>

—
Generalsekretariat Sekretariat général Segreteria generale
Speichergasse 6 Postfach 3001 Bern 031 320 29 99 office@sodk.ch www.sodk.ch

2/2